

DÉCISION DE PROLONGATION
DE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN
DIT DE « VIELLE CARRIERE » SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE LA
FERTE CHEVRESIS, CHEVRESIS MONCEAU, SURFONTAINE et PARPEVILLE
PRESENTEE PAR LA SOCIETE RES

Je soussigné, Michel DUCHATEL, commissaire enquêteur,

VU l'arrêté ICPE 44 – IC/2019/036 du 15 mars 2019 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien dit de VIEILLE CARRIERE sur le territoire des communes de LA FERTE CHEVRESIS, CHEVRESIS MONCEAU, SURFONTAINE et PARPEVILLE présentée par la Société RES du lundi 15 avril 2019 au samedi 18 mai 2019 inclus ;

VU les articles L.123-9 et L.123-10 du code de l'environnement ;

VU le courrier de monsieur le maire de PARPEVILLE en date du 2 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT les distances qui séparent les communes de SURFONTAINE et PARPEVILLE des communes de LA FERTE CHEVRESIS et CHEVRESIS MONCEAU ;

CONSIDÉRANT qu'afin de faciliter le débat public, il convient d'organiser des permanences dans les communes de SURFONTAINE et PARPEVILLE ;

CONSIDÉRANT qu'il convient donc de prolonger l'enquête publique de 14 jours ;

DÉCIDE :

La durée de l'enquête sera prolongée de 14 jours, soit du dimanche 19 mai 2019 au samedi 1^{er} juin 2019 inclus.

Demande à Monsieur le Préfet de l'Aisne de prendre les mesures nécessaires pour porter cette décision à la connaissance des services et des communes concernés par le projet, pour en assurer sa publicité.

Trois permanences supplémentaires seront tenues comme suit :

- en mairie de PARPEVILLE le mardi 21 mai 2019 de 15H00 à 18H00
- en mairie de SURFONTAINE le vendredi 24 mai 2019 de 15H00 à 18H00
- en mairie de PARPEVILLE le samedi 1^{er} juin 2019 de 9H00 à 12H00

Fait le 12 avril 2019 à CUFFIES



Le commissaire enquêteur,
Signé : Michel DUCHATEL